

**COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX PARCOURSUP**  
**Rentrée universitaire 2020 / 2021**

**Vu le code de l'Éducation ;**

**Vu les dispositions de la Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) ;**

Le Président de l'Université Le Havre Normandie arrête :

Article 1 : La commission d'examen des vœux Parcoursup de la L1 de Droit pour la rentrée universitaire 2020/2021, est présidée par

**M. FLEURY LEGROS Pierre - Maître de conférences**

Article 2 : la commission est composée des **2** autres membres suivants :

**NOM, PRENOM**

**FLEURY LEGROS Géraldine**  
**GUÉNOLÉ Martine**

**FONCTION**

**Maître de Conférences**  
**Maître de Conférences**

Article 3 : Les modalités et critères d'examens des candidatures, susceptibles d'être communiqués sur demande suite à la décision du Conseil constitutionnel du 03 avril 2020, sont les suivants :

L'évaluation des compétences s'appuiera sur une combinaison d'éléments, à savoir

- une moyenne des notes obtenues, en 1ère (trois trimestres) et en terminale (deux trimestres) dans les matières suivantes, si elles ont été suivies par le candidat : français, mathématique, philosophie, histoire-géographie, sciences économiques, sciences sociales et langues vivantes.
- le classement du candidat dans sa classe,
- les résultats obtenus au baccalauréat en français,
- les avis et appréciations portées sur la Fiche Avenir
- toute expérience pertinente indiquée dans l'onglet "Activités et centres d'intérêts" du candidat et dûment justifiée : séjours à l'étranger, investissement dans des projets locaux à visée internationale, engagement dans la vie sociale, associative ou culturelle, etc.

Pour les réorientations, les résultats du baccalauréat et des formations post-baccalauréat seront aussi considérés.

LE HAVRE, le 06/05/2020  
Le Président de l'université  
Pascal REGHEM